

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 OCTOBRE 2008

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Présents : MM. GUILBAULT - CARRE - BENOIST - AUPETIT - CASSAGNE - MOUTARDIER - Mmes PERIN - PERRIGAULT - PACHET - THEVES - SANTERRE - JAILLOUX

Représenté : M. DAUDIN donne pouvoir à Mme PERIN

Excusés : MM. SWIATKIEWIEZ - FIE

Secrétaire de séance M. Thierry BENOIST

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Didier GUILBAULT, Maire, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion.

TRANSPORT SCOLAIRE - CONVENTION

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention conclue entre la communauté de communes du Pays d'Azay-le-Rideau, définissant les obligations et responsabilités dans le cadre du transport scolaire des enfants fréquentant les écoles du syndicat pédagogique Rigny-Ussé - Rivarennnes - St Benoît-la-Forêt.

AGENCE POSTALE COMMUNALE - AVENANT n° 2

M. le maire est autorisé à signer l'avenant n° 2 à la convention relative à l'organisation de l'agence postale communale.

COUPES DE BOIS - EXERCICE 2009

Le conseil municipal décide de valider l'inscription à l'état d'assiette 2009 des parcelles 14 à 17 situées en forêt communale, représentant une superficie de 37 ha 86 a. Les produits seront vendus par l'Office National des Forêts.

COMMUNAUTE DE COMMUNES - ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU CHINONNAIS

Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'adhésion de la communauté de communes Rivière - Chinon - St Benoît-la-Forêt au Syndicat mixte du Pays du Chinonais.

DIVERS

CLETC

Les conseillers municipaux désignés pour siéger à la commission locale d'évaluation des transferts de charges entre la communauté de communes et les communes membres sont : MM. GUILBAULT - CARRE et Mme PERIN-BESNARD

Enfouissement de la citerne de gaz de la mairie

La proposition de Lardier Gaz est retenue et n'entraîne aucun frais pour la commune.

Anciens combattants

Remercient le conseil municipal pour le renouvellement du drapeau. La remise officielle est prévue à l'occasion de la cérémonie commémorative du 11 novembre.

Le Maire,